



## CONSEIL MUNICIPAL

## COMTE RENDU

### Conseil Municipal du 16 avril 2014 – Session Ordinaire

### COMPTE RENDU

Présents : ALIAS Thierry – ALLEMAND Nathalie- BASSIER Franck – BERNARD Stéphane – CELLARD Annick – DAUBREE Martin – DEGACHE Jean – GERIN Pascal - JAMET Daniel – LAGER Alain – MOUNIER Mireille – PALLAS Gérald – TARDY Charles

Excusés : BASSET Maxime – SCHERER Carine

---

Rapporteur de séance : Alain LAGER

Ouverture de la séance à 20h00

#### **1- Approbation du Conseil municipal du 28 Mars 2014**

Le Conseil municipal approuve « à l'unanimité des présents » le compte rendu du 28 mars 2014

#### **2- Mise en place des commissions**

Voir document en annexe N° 1

Dates connues de premières réunions :

Sivom Rhône Gier : 28 avril 2014 à ??

Syder : 29 avril à 18h00

Syndicat des Eaux : 25 avril 2014 à 18h00

Sivu : 22 avril 2014 à 20h30

Parc du Pilat : 27 mai à 18h30

Commission travaux : 24 avril à 18h00.

#### **3- Indemnités de fonction des élus**

*Le montant des indemnités de fonction alloué au maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article 2123-23 du code général des collectivités territoriales.*

*Sauf décision du conseil municipal, une délibération unique peut être prévue pour la durée du mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015.*

*Pour information, l'indice 1015 donne pour une commune de moins de 1000 habitants, une somme maximale de :*

*Pour la fonction de Maire : 1 178.46 € brut*

*Pour la fonction d'adjoint : 313.26 € brut*

Le conseil municipal décide :

Un montant fixe sur la durée du mandat – A l'unanimité

Indemnité du Maire sur la base du montant ci-dessus – 1 abstention & 12 voix pour

Indemnité des adjoints sur la base du montant ci-dessus – 4 abstentions & 9 voix pour

#### **4- Délégation de fonction du Conseil municipal au Maire**

Sur la base du document présenté, le conseil municipal adapte celui-ci suite à une réflexion collective.

Voir document en annexe N° 2

#### **5- Délégation de fonction du Maire aux adjoints**

Pascal GERIN (Maire) rappelle les fonctions alloués aux adjoints :

Martin DAUBREE (1° adjoint) assistera Pascal à la Communauté de Commune et aura en charge l'urbanisme dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mireille MOUNIER (2° adjointe) aura la partie sociale (petite enfance, vie sociale, seniors) et la commission Bâtiments & Travaux

Jean DEGACHE aura la gestion des bâtiments existants, du personnel « employés municipal (aux) et la maintenance voirie.

Alain LAGER aura la communication et la gestion avec le Parc du Pilat.

Pascal GERIN propose de déléguer les pouvoirs de signature au panel des adjoints, en priorité suivant leurs fonctions.

A cet effet, un Arrêté Municipal sera établi.

#### **6- Point sur l'Urbanisme.**

A l'occasion de chaque conseil municipal, un point est donné qui relate les dossiers en cours.

Dossier PC 069 253 13 G0004 – LUREAU Samuel – Décision notifiée au demandeur

Dossier PC 069 253 14 G0001 – BESSON Marjorie – Décision notifiée au demandeur

Dossier PC 069 253 14 G0002 – GARAUD Cédric – Pièce manquante en attente.

#### **7- Questions diverses.**

##### 7 a – Centrale Villageoise.

La société SAS CVRC (Centrale Villageoise Région de Condrieu) est à l'origine d'un projet photovoltaïque sur la commune des Haies.

La CCRC et la commune des Haies sont garants à hauteur de la moitié du projet, soit un montant de 50 K€.

MAIRIE – 5 rue de la Mairie – 69420 TUPIN ET SEMONS – Tél : 04.74.59.81.08 – Fax : 04.74.56.80.04

Mairie.de\_tupin\_et\_semons@numericable.com

Ou mairie@tupinsetsemons.fr

Les solutions techniques sont validées  
Voir site Centrale Villageoise.

#### 7 b – Rapport activité du Syder

Pascal GERIN présente le rapport d'activité du SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) dans lequel sont reprises les compétences du syndicat ainsi que les aspects financiers.

Voir site correspondant.

#### 7 c – Rythmes scolaires

Charles TARDY fait part au conseil municipal des différentes avancées sur ce dossier, conformément à la réglementation en vigueur à ce jour.

Un projet de planification prenant en compte les différentes plages horaires (scolarité, garderie, périscolaire) a été exposé à la Directrice de l'école et sera présenté aux parents d'élèves le vendredi 25 avril 2014.

Reste à finaliser l'étendue des thèmes de la partie périscolaire en fonction des animateurs correspondants.

Sur ce dossier, une pré commission a réuni Charles TARDY, Mireille MOUNIER et Pascal GERIN.

#### 7 d – Modalités pratique d'élection des représentants des communes au Conseil National d'évolution des normes.

*La loi n° 2013-921 du 17 octobre a défini le conseil national d'évaluation des normes aux collectivités locales et à leurs établissements publics.*

*Ce conseil sera notamment chargé d'évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles ou en vigueur, applicables aux acteurs locaux.*

Un appel à candidature au niveau du conseil municipal a été lancé.

#### 7 e – Election Européenne du 25 mai 2014

Pascal GERIN a repris le tableau envoyé par mail du 17 février 2014 pour la tenue du bureau de vote.

A discrétion de chaque membre du conseil de valider ou pas ce planning, et de prévoir son « remplaçant » éventuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.